Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous direction de la stratégie en formation, recherche et développement

Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement

Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Dominique VIRGILI
Tél : 01 49 55 42 14
Fax : 01 49 55 56 17
Mél : dominique.virgili@educagri.fr

NOTE DE SERVICE
DGER/SDSFRD/N2006-2116
Date: 07 novembre 2006

Date de mise en application : Immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexe: 0

Objet : Organisation d'une formation destinée aux techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (TEPETA) dans la spécialité « vie scolaire »

Références : Décret n° 2002-1217 du 30 septembre 2002 portant sur le statut particulier du corps des TEPETA ; arrêté du 10 juin 2003 fixant la liste des spécialités exercées par les TEPETA ; arrêté du 10 juin 2003 fixant les modalités du concours d'accès au corps ; circulaire DGER/SDACE/C2004-2004 du 5 mai portant sur l'organisation du service des TEPETA.

Résumé : La présente note de service précise les conditions de mise en place d'une formation spécifique des agents entrés dans le corps des TEPETA vie scolaire depuis septembre 2004.

Mots-clés : formation, TEPETA, vie scolaire.

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt - Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) - Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - Inspection de l'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information :** - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Il est mis en place une formation destinée aux techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (**TEPETA**) dans la spécialité **« vie scolaire ».**

Contexte de la mise en place

Le concours de recrutement des TEPETA « vie scolaire », organisé en 2004, a contribué à la mise en place de nouveaux agents dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

Sous l'autorité des directeurs d'EPLEFPA et des conseillers principaux d'éducation (CPE), ces agents ont vocation à :

- participer à l'organisation et à l'animation de la vie scolaire ;
- apporter, hors des heures de classe, une aide au travail personnel des élèves et assurer un suivi éducatif, en relation avec les professeurs.

Dans le cadre de ses activités, le TEPETA vie scolaire est également amené à :

- apporter une aide à l'inscription des élèves et à l'information des familles sur l'affectation de leurs enfants ;
- contribuer à la transmission de l'information au sein de la vie scolaire ;
- mener à bien les opérations d'examen ;
- effectuer sur de courtes périodes le remplacement des CPE ;
- gérer l'ensemble de la partie absence des élèves ainsi que les relations avec les parents.

Dans le cadre de l'appui à la prise de fonction de ces personnels, est organisée une action de formation dont l'objectif est d'apporter des données complémentaires théoriques et pratiques pour appréhender les exigences du métier de TEPETA « vie scolaire ».

Public concerné

La formation est ouverte aux TEPETA vie scolaire recrutés dans le corps des TEPETA depuis le 1er septembre 2004. **Elle a un caractère obligatoire** sauf cas de force majeur.

Contenu de la formation

La structure organisatrice est l'ENESAD (établissement national d'enseignement supérieur agronomique) de Dijon - 26 boulevard du docteur Petitjean - BP 87 999 - 21 079 Dijon - Téléphone : 03 80 77 26 42.

La formation est constituée de trois modules indissociables :

Modules	Calendrier	Thématiques
1	4 au 8 décembre 2006	- diagnostic et positionnement. - Cadre de l'emploi et aspects réglementaires.
2	15 au 19 janvier 2007	- études de cas. - Apports théoriques.
3	Octobre 2007	- analyse des pratiques professionnelles. - Restitution des études de cas.

Modalités pratiques

L'ENESAD convoquera directement les agents concernés par cette action de formation.

Le suivi administratif des dossiers sera assuré par :

Maryline THENAIL
ENESAD de Dijon
26 boulevard du docteur Petitjean BP 87 999
21 079 Dijon
téléphone : 03 80 77 26 42.

Le Sous-directeur de la stratégie en formation, recherche et développement

Gilbert PESCATORI